

encore parlé de ce comité exécutif. Le comité exécutif ratifie les actes du principal dirigeant, soit M. Donald Gordon dans le cas du National-Canadien. On nous a dit qu'il y avait un comité exécutif de trois membres et que la composition dudit comité pouvait différer d'un mois à l'autre. Il pouvait y avoir trois administrateurs, y compris le président.

Le député de Laurier nous a gratifiés d'une belle dissertation sur la naissance du National-Canadien. Elle avait été conçue comme entreprise privée hors des cadres du ministère. Le ministre devait faire rapport de son activité au Parlement, mais il n'aurait rien à voir à son fonctionnement. Pareille disposition était censée lui valoir tous les avantages de l'entreprise libre et la préserver des contraintes. L'objet: la rendre capable de faire concurrence au Pacifique-Canadien. Nous avons pu apprécier cette concurrence, d'après les bilans. Ces bilans révèlent une profonde lacune quelque part au sein de la société.

Pour revenir à la fondation de cette compagnie, on nous a dit au comité que les politiques et les membres du Parlement n'ont pas à se mettre le nez dans les affaires de la société. On nous a dit que cela fait partie des attributions du conseil d'administration et que notre rôle se borne à recevoir le rapport des directeurs sur la façon dont le réseau est exploité. Que la société entretienne de bonnes relations avec ses employés, ses clients et l'ensemble du public canadien, c'est sans importance; nous sommes là pour recevoir les rapports. Pour la première fois l'année dernière, le comité a fait quelques propositions. Le gouvernement actuel peut se vanter d'avoir des comités qui ont fait du bon travail. Je mentionne à cet égard le comité des prévisions de dépenses, le comité des comptes publics et bien d'autres comités qui ont fait des propositions que le gouvernement a mises en pratique, des propositions qui se sont révélées utiles. Ce sont de simples députés qui les ont faites. Notre manière de travailler en est une que le gouvernement antérieur ne connaissait pas et il est évident que nous...

M. Deschatelets: Pourquoi ne parlez-vous pas du comité des relations industrielles?

M. Broome: Pourquoi ne demandez-vous pas à faire partie du comité pour y travailler? Vous ferez ainsi œuvre utile au lieu de critiquer tout le temps. Nous faisons notre part de travail, tandis que les membres du parti libéral brillent par leur manque à cet égard. Ils ont été soumis à une telle contrainte au cours des ans, qu'il ne reste plus une seule idée originale à aucun d'entre eux.

L'hon. M. Pickersgill: Le député s'échauffe.
[M. Broome.]

M. Broome: Le député peut bien rire parce qu'il sait comme il s'est bien acquitté de sa tâche en qualité d'ancien ministre. Pour revenir à la composition du conseil d'administration, je tiens à dire ceci. Le député de Port-Arthur a parfaitement raison. On a demandé que les administrateurs comparaissent devant le comité, mais pour diverses raisons, on a jugé qu'ils ne le devraient pas. Mais ils ont bel et bien proposé ce régime qui comporte tous les avantages de la libre entreprise et pas un seul de ses désavantages. Sous un régime de libre entreprise, si les administrateurs ne sont pas compétents, si les administrateurs ne produisent pas les résultats désirés, alors on les change parce qu'il faut rendre compte aux actionnaires, et ceux-ci ont intérêt à ce que l'entreprise fonctionne efficacement.

En l'occurrence, la direction doit rendre compte par l'entremise du comité exécutif et si le comité exécutif n'est pas d'accord avec la direction, alors elle peut changer le comité exécutif. Le comité exécutif du National-Canadien compte trois membres et ce ne sont pas forcément les trois mêmes, sauf le président. Le comité exécutif du Pacifique-Canadien compte sept des 24 membres du conseil d'administration. Au National-Canadien, ce comité compte trois des sept membres du conseil d'administration. Si l'on passe aux employés supérieurs, on constate que le National-Canadien en compte 43 et le Pacifique-Canadien, 19. Si l'on s'en tient à la seule activité ferroviaire, laissant de côté les services auxiliaires du Pacifique-Canadien, on relève ce qui suit—et je cite les chiffres ronds—: en 1960, les recettes globales d'exploitation du National-Canadien ont atteint 963 millions de dollars, les frais d'exploitation, 955 millions, le revenu net, 7,5 millions; au cours de la même période, les recettes d'exploitation du Pacifique-Canadien s'élevaient à 457 millions de dollars, les frais, à 423 millions, et le revenu net, à près de 34 millions. Voici ces mêmes chiffres pour 1959, compte tenu toujours des seuls services ferroviaires. National-Canadien: 740, 720 et 19 millions; Pacifique-Canadien: 477, 441 et 36 millions.

Le député de Laurier estime qu'on ne devrait pas augmenter le nombre des administrateurs en période de chômage. Peu importe le sujet en discussion, les libéraux font entrer le chômage dans le tableau. Il n'est rien qui ne leur serve de prétexte à brandir le chômage. Ils ne pensent à rien d'autre. C'est ce qu'a fait le député, et il a fait allusion aux honoraires considérables que touchent les administrateurs. Je crois sincèrement que le jeton de présence des administrateurs des chemins de fer Nationaux est insuffisant. Il